



DÉVELOPPEMENT ET COLLABORATION

Entente sur la mise en œuvre d'un important projet minier au lac Guéret

23 juillet 2014

Pessamit, Québec

Mason Graphite Inc. ("Mason Graphite" ou la "Compagnie") (TSX.V : LLG; OTCQX : MGPHF) et le **Conseil des Innus de Pessamit** sont heureux d'annoncer la signature d'un protocole de coopération en vue de la mise en chantier d'une mine de graphite dans le secteur du lac Guéret situé à environ 300 km au nord de Baie-Comeau, sur le Nitassinan (territoire traditionnel) de la Première Nation de Pessamit.

Le projet minier, d'une capacité annuelle prévue de 50 000 tonnes d'un concentré de graphite, prévoit l'aménagement d'une mine à ciel ouvert ainsi que la construction d'un concentrateur, de bâtiments d'entretien, de bureaux et d'installations réservées au personnel. On prévoit qu'en pleine opération, ce projet procurera environ 80 emplois directs que se partageront Autochtones et Allochtones de la région. Sa construction pourrait débuter en 2015.

Le projet d'une génération

Selon les représentants de Mason Graphite et des Innus de Pessamit, la mine du Lac Guéret constitue « le projet d'une génération », puisque la ressource minérale est suffisante pour assurer une production à plein rendement sur une première période de 22 ans, ce qui représente moins de 10% de la ressource minérale totale. D'après le président de l'entreprise, M. Benoît Gascon : « il s'agit d'une opération de calibre mondial, non seulement en regard de la qualité de ce type de graphite qui est de nature cristalline à grosses paillettes, une forme très en demande sur les marchés internationaux, mais aussi quant à sa teneur, tel qu'établi dans l'étude économique préliminaire de la Compagnie, qui est de l'ordre de 27,4 %Cg dans le gisement, et à sa pureté qui se situe au sommet de l'échelle de gradation. Les revenus anticipés sont de l'ordre de 1, 525 \$ la tonne, soit environ 76,2 millions \$ par année. Et ça, c'est un gage d'avenir! précise M. Gascon »

Un principe d'équité entre deux Nations

Quant au chef des Innus de Pessamit, M. René Simon, il se félicite d'avoir conclu avec Mason Graphite un protocole de coopération qui ouvre non seulement la porte vers la réalisation d'une éventuelle *Entente sur les répercussions et les avantages* (ERA) avec sa Première Nation, mais qui prévoit également une juste répartition des emplois et des contrats pour la réalisation des travaux de construction, d'entretien et d'opération, selon les ressources disponibles dans chacune des communautés concernées. « Il va cependant de soi que nous avons un certain rattrapage à faire en matière de développement économique, dit le chef Simon. Nous ne disposons pas à Pessamit des ressources équivalentes à celles qui existent ailleurs sur la Côte-Nord relatives à la disponibilité

d'entreprises et de travailleurs qualifiés. C'est pourquoi le protocole de coopération prévoit la mise en place d'incitatifs et de programmes de formation via les organismes existants, ainsi que par l'entremise de stages dispensés sur les lieux de travail, une fois le projet initié. L'entente avec Mason Graphite est fondée sur un principe d'équité entre deux Nations, et bénéficiera du support actif des Innus de Pessamit, conclut M. Simon.»

Le point de départ d'un dialogue régional sur le projet

Cette entente représente un important premier pas dans le cadre des relations que Mason Graphite souhaite développer avec la communauté de Pessamit et la population de la Manicouagan. Au cours des prochains mois, l'entreprise entend entreprendre une démarche d'information et d'échanges afin de bâtir des liens durables avec le milieu.

Un minéral d'appellation stratégique

De part et d'autre, on insiste donc sur l'impact bénéfique qu'aura ce projet minier sur toute la région, non seulement sur le plan économique et en matière d'emploi, mais également en ce qui concerne la protection du milieu naturel. Rappelons en effet que le processus de concentration par séparation physique n'a pas recours à des produits chimiques, et que la mine elle-même sera très peu invasive, étant de taille restreinte comparée à d'autres types d'opérations minières. Le graphite n'étant pas toxique ni polluant, son extraction et sa manipulation ne devraient laisser qu'une empreinte écologique minimale. On rappelle enfin que le graphite naturel comporte de nombreuses applications en tant que réfractaire dans les fours industriels et hauts fourneaux, notamment dans ceux des aciéries. Il sert également de composante dans divers systèmes de freinage, et on le retrouve dans différents types de piles électriques, dont celles au lithium dans lequel cas la croissance serait de l'ordre de 20% par année, selon les prévisions de l'industrie automobile. Il s'agit donc d'un minéral « d'appellation stratégique ».

Personnes-ressources :

Questions en lien avec la communauté de Pessamit et l'entente de coopération :

Jack Picard

Tel : 418 567-8488

Cel : 418 445-0987

margot.vachon@pessamit.ca

Questions sur le projet du Lac Guéret, Mason Graphite et l'entente de coopération :

Luc Veilleux

Vice-président exécutif et Chef de la direction financière

+1 514 289 3582

À propos de Mason Graphite

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée à l'exploration et au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret, gisement situé au Nord Est du Québec et dont la Compagnie détient 100 % des droits. La propriété comporte une ressource minérale conforme à l'Instrument National 43-101 de 50 024 000 tonnes à une teneur de 15.6 % Cg, incluant 6 672 000 tonnes à une teneur de 32.4 % Cg dans les catégories mesurée et indiquée et de 11 861 000 tonnes à une teneur de 17.1 % Cg, incluant 2 637 000 tonnes à une teneur de 30.5 % Cg, dans la catégorie inférée (voir le communiqué de presse daté du 5 décembre 2013). La propriété présente un excellent potentiel de croissance de la ressource.

Une étude d'évaluation économique préliminaire (ÉÉP) a été réalisée sur la base de la ressource minérale de 7.6 Mt de juillet 2012 et fait état de 22 années de production à une teneur moyenne de 27.4 % Cg ainsi qu'un taux de rendement interne avant taxes de 33.7 % (voir le rapport technique intitulé « Technical Report on the Mineral Resource Estimate Update 2013, Lac Guéret Graphite Project, Québec, Canada » et daté du 17 janvier 2014).

L'équipe de direction de la Compagnie possède une solide expertise dans le secteur du graphite suite à son implication chez Timcal/Imerys : Benoit Gascon, CPA, CA, Président et chef de la direction, a occupé des fonctions de haute direction pendant 20 ans, dont plus de 6 ans comme Président et chef de la direction de Timcal; Jean L'Heureux, ing., Vice-président exécutif, développement du procédé, cumule plus de 20 ans d'expérience; et Luc Veilleux, CPA, CA, Chef de la direction financière et Vice-président exécutif, cumule 8 ans d'expérience dans le domaine. Timcal, désormais Imerys Graphite et Carbone, est l'un des plus grands producteurs de graphite au monde.

Personne Qualifiée

Jean L'Heureux, ing., Vice-président exécutif, développement du procédé et une Personne Qualifiée tel que définie par l'Instrument National 43-101, a révisé et approuvé le contenu technique et scientifique de ce communiqué de presse.

Pour garder le contact : Twitter : @MasonGraphite Facebook : /MasonGraphite

Pour plus d'information à propos de Mason Graphite, veuillez visiter www.masongraphite.com ou contacter :

Relations avec les investisseurs : info@masongraphite.com

Siège social : 3030 Boulevard Le Carrefour suite 600, Laval, QC, H7T 2P5

Mise en garde contre les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des «énoncés prospectifs» au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Mason Graphite n'a pas procédé à la décision de production. Une décision de procéder à la production sera basée sur les résultats d'étude de faisabilité démontrant une viabilité économique et technique. Tous référence de ce communiqué en rapport à la production assume que Mason Graphite complétera une étude de faisabilité et que les résultats de cette étude seront positifs. Le timing et les résultats de cette étude de faisabilité ne sont pas garantis et aucune référence ne devrait être faite à cette étude.

Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée. L'estimation des ressources minérales peut être affectée par des questions environnementales, de permis, légales, de titres, de fiscalité, sociopolitiques, de marketing ou autres.

La quantité et la qualité des ressources minérales présumées signalées dans ce communiqué de presse sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment d'exploration pour définir ces ressources minérales inférées comme ressources minérales indiquées ou mesurées et il est incertain que de plus amples travaux d'exploration résulteront dans leur mise à niveau en ressources minérales indiquées ou mesurées.

L'ÉÉP est de nature préliminaire et intègre des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives géologiquement pour que des considérations minières et économiques leur soient appliquées et qui leur permettraient d'être classées comme réserves minérales. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée. Il n'est pas certain que le développement des réserves, la production et les prévisions économiques sur lesquels se fonde l'ÉÉP seront réalisés.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.